à leur inculquer la pratique de la communion fréquente pour se conformer au dernier décret de S. S. Pie X, concernant la première communion des enfants, et à ceux qui l'ont précédé.

M. l'abbé Simard, de Sherbrooke, parle ensuite de "l'Assistance à la messe et de la Communion" comme

son complément désirable.

La messe, dit-il, est vraiment la circonstance où nous devons communier. Lorsque l'institution de la Sainte Eucharistie eut lieu, les apôtres communièrent. Après l'Ascension, les disciples, les premiers prêtres célébraient, et leurs auditeurs participaient avec eux à la fraction du pain. Les fins du sacrifice ne sauraient être mieux atteintes par les fidèles, que s'ils se font un devoir d'unir la communion à l'assistance à la messe.

Le R. Père Lémius suggère une pratique adoptée avec un grand succès par Monseigneur de Namur: que chaque famille chrétienne envoie un représentant à la messe et, s'il se peut, à la communion de chaque jour.

Le R. P. Hudon, S. J. présente alors son rapport sur "la Communion des neuf premiers vendredis du mois et les promesses du Sacré-Coeur." Cette pratique est devenue générale, mais nulle part elle est plus en honneur

qu'au Canada.

Monsieur l'abbé *Jobin*, du collège de l'Assomption, fait une "*Etude pratique sur le Décret de Pie X.*" Ce rapporteur émet le voeu que le Décret de 1905 soit promulgué, expliqué, inculqué partout, et que les prêtres s'efforcent de persuader aux fidèles que la communion est l'acte vital et central de la piété chrétienne.

Les trois derniers rapports sont lus sans observations: celui du P. Rondot, O. F. P. sur "l'influence sociale de la divine Eucharistie; celui de l'abbé Many, P.S.S. sur "la dernière Cène"; enfin le rapport de Mgr Zorn de Bulach, évêque auxiliaire de Strasbourg, sur "la prière eucharistique pour la conversion de nos frères séparés", rapport présenté par le R. P. Weecher.

II - à l'Université Laval.

Cette séance consacrée entièrement à des sujets pédagogiques fut l'une des plus intéressantes du Congrès.